

Délibération du Conseil Municipal de la Commune de Beaumont

L'an deux mille vingt et le dix-sept décembre à 19 h 00, le Conseil Municipal de Beaumont (Haute-Savoie), régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Marc GENOUD, Maire.

Nombre de membres

En exercice	23
Présents	16
Votants	22
dont Pouvoirs	04

Présents : Le Maire, Genoud Marc,

MM les Adjointes : C. Seifert, R. Personnaz, T. Eudes, P. Meylan

MM les Conseillers : Nathalie Laks, Nicolas Laks, A. Saint-Pierre, F. Aragon, S. Pérou, A. Blanc, C. Arhuero, J. Personnaz, V. Roy, S. Manganelli, S. Baud, C. Roy

Pouvoirs : S. Mercet donné à C. Seifert, M. Aragon donné à F. Aragon, S. Tugler-Rossi donné à C. Arhuero, S. Casabianca donné à V. Roy.

Excusés : G. Vimint, C. Lievin

A été nommé secrétaire : F. Aragon

INTERCOMMUNALITE - Convention de distribution des secours sur le domaine skiable du Salève

Vu l'arrêté portant agrément du responsable de la sécurité et des secours sur les pistes de ski du Salève ;

Vu les arrêtés portant prescriptions relatives à la sécurité sur les pistes de ski du Salève ;

Vu le plan d'Alerte et de secours élaboré chaque année ;

L'association Foyer nordique du Salève est chargée pour le compte de la commune sous l'autorité du Maire et sous la conduite du responsable de la sécurité des pistes, d'assurer les opérations de secours, au profit de toute personne accidentée, blessée ou en détresse sur l'ensemble du territoire. Le prestataire effectue l'ensemble de ses missions de secours en liaison avec les dispositifs locaux et départementaux de secours.

Il est proposé au Conseil municipal, qui accepte à l'unanimité :

☞ d'**APPROUVER** la convention relative à la distribution des secours établie avec l'association Foyer nordique du Salève;

☞ d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention ;

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire

Marc GENOUD

Certifié exécutoire
A Beaumont, le
Le maire,

